

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 504

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Schellenberger, M. Fasquelle, Mme Lacroute et M. Cinieri

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« papiers d'affaires »,

le mot :

« documents ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de remplacer les termes "papiers d'affaires", qui ne dispose d'aucune définition juridique, par un mot plus général à savoir les documents relatifs à l'entreprise